



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

**Réponse de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale à la question parlementaire n° 843  
du 3 juin 2024 de l'honorable Députée Madame Liz Braz**

Le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale est au courant que des réflexions quant à d'éventuels changements dans l'organisation des cycles de garde des pharmacies luxembourgeoises sont actuellement menées par le syndicat des pharmaciens luxembourgeois.

Ces réflexions sont menées en étroite collaboration avec le ministère et toute modification éventuelle du système actuellement en place sera soumise à discussion.

Luxembourg, le 2 juillet 2024

La Ministre de la Santé  
et de la Sécurité sociale

(s.) Martine Deprez